FFTT

N° 12-3-3

SAISON 12-13

DEMANDE DE MUTATION PRO A/PRO B

VOLET N° 1 | du 21 mai au 14 août 2012 inclus

Ce volet doit être adressé à la Ligue ou au Comité de la nouvelle association.
Coller au dos, le récépissé de l'envoi du volet N° 2

Numérotés n° 1 à 300

TARIF :

Le classement à retenir pour le paiement des droits est celui en vigueur à la date de la demande de mutation.

Date de réception :
Cachet de l'organisme qui a reçu la demande :

Informations joueur

1

Nom | Prénom | Nationalité

Adresse actuelle

Date de naissance | Classement | Pts | N° de licence | Sexe

Le joueur intègre-t-il une structure fédérale d'entraînement? ☐ Oui ☐ Non Si oui, dans laquelle

Association ou pays quitté

Numéro

Intitulé

De la ligue

Association pour laquelle le joueur sollicite la mutation

Numéro

Intitulé

Contact mail

De la ligue

Informations critérium fédéral 2011/2012

Participation ☐ Oui ☐ Non

Niveau lors du dernier tour

Avis

Ligue recevante | date

Fédération | date

Si le joueur est numéroté ou intègre une structure fédérale d'entraînement, la ligue recevante doit adresser le volet N° 1 à la FFTT

Indemnité de formation

Année de naissance

Classement 2012/2013

Nombre de points

Valeur du point (Voir en bas de page)

Montant indemnité (Points x Valeur du point)

La mutation sera effective au règlement de l'indemnité de formation

Date et signature du joueur	Signature des parents ou du tuteur légal, si le joueur est mineur, précédée de la mention manuscrite "BON POUR ACCORD"

Ce coupon doit être adressé à la ligue quittée par l'organisme ayant traité la mutation

Nom de la ligue quittée

Nous vous informons que le/la joueur(se) : Nom - Prénom

N° de licence | est muté(e) en date du

au club de | Ligue

FFTT

N° 12-3-3

SAISON 12-13

AVIS DE MUTATION PRO A/PRO B

VOLET N° 2 | du 21 mai au 14 août 2012 inclus

Ce volet doit être adressé à l'association quittée par pli recommandé
(Sauf cas prévus à l'article 9.1.2)

Nom | Prénom | N° de licence

déclare avoir sollicité ma mutation pour l'association

dans la Ligue

2

Date et signature du joueur	Signature des parents ou du tuteur légal, si le joueur est mineur, précédée de la mention manuscrite "BON POUR ACCORD"

Indemnité de formation : les classements pris en compte sont ceux de la saison 2011-2012.
Le prix du point servant au calcul de l'indemnité est :

	N° 1 à 20	N° 21 à 100	N° 101 et plus
Messieurs	34,90 €	24,00 €	20,70 €
Dames	28,40 €	19,70 €	17,50 €

Procédure d'application : Règlements administratifs - Chap. 2 - Titre 2 - "LES MUTATIONS" - Art. 8 à 16